

# À VOS AFFAIRES

ACHETER  
MIEUX  
L'ART  
EN LOCATION

PAGE 4



LES DESSOUS  
DE VOS SOUS  
INTEMPÉRIES: JUSQU'OU  
SE MOUILLE VOTRE ASSUREUR?

PAGE 6

## LES FRAUDES PAR TÉLÉMARKETING

# LA MACHINE DÉCORTIQUÉE

Près de 200 millions de dollars en faux chèques. Pour une seule campagne de postage, d'une seule organisation de fraudeurs. Montréal compte des dizaines de ces machines bâties dans un seul objectif : soutirer des milliers de dollars aux personnes vulnérables... ou non prévenues. Les enquêtes du Centre opérationnel de lutte contre le télémarketing frauduleux (COLT) permettent d'en comprendre le fonctionnement. Pour faire suite au dossier sur les fraudes paru le 25 novembre, nous plongeons au cœur de l'appareil.

MARC TISON

Des chèques, des chèques, des chèques. Des liasses de chèques. Des boîtes de liasses de chèques de 2000\$ à 5000\$. Tous faux. Et en apparence parfaitement authentiques.

Dans un corridor du quartier général du Centre opérationnel de lutte contre le télémarketing frauduleux (COLT), rue Sainte-Catherine, à Montréal, un conteneur grillagé déborde des chèques et des lettres interceptés lors d'une enquête menée sur une organisation de télémarketing frauduleux.

Nous sommes le 11 décembre. Dans une semaine, une conférence de presse annoncera la saisie de quelque 50 000 lettres, chacune accompagnée d'un chèque, comme celui fait à l'ordre d'un habitant de l'Ontario, pour la somme de 2765,72\$. Il est parti jusque dans sa délicate trame de fond et son timbre holographié. Leur valeur totale approche les 195 millions.

Cette arnaque est une mutation de la fraude de l'Afrique de l'Ouest: la lettre annonce au destinataire qu'il est l'heureux gagnant d'un prix pouvant atteindre 50 000\$, dans le cadre d'une campagne promotionnelle internationale. On lui demande de déposer le chèque préliminaire inclus dans l'envoi. Cette somme, explique-t-on à la victime, servira à acquitter les frais administratifs – imposés par un prétendu Règlement international de protection des consommateurs! – qui lui donneront ensuite accès à son prix.

Tout se joue dans le court délai imposé au gagnant pour effectuer ce paiement: avant que la banque ait eu le temps de vérifier la validité du faux chèque, la victime aura expédié une somme équivalente

à une case postale ou un comptoir de transfert d'argent.

Ces 50 065 lettres, adressées à des Américains et des Canadiens, ont été saisies par les enquêteurs du COLT, dans une opération de surveillance qui s'est étendue de la mi-novembre à la mi-décembre. Le COLT avait été avisé par les Services de sécurité et d'enquêtes de Postes Canada, qui avaient intercepté et ouvert des enveloppes affranchies avec de faux tampons postaux.

L'équipe du COLT compte environ 25 enquêteurs, dont les bureaux sont regroupés dans une vaste salle commune. Accrochés sur des cloisons séparatrices, les insignes du FBI et du US Homeland Security identifient les bureaux d'enquêteurs américains détachés à Montréal. Car outre la GRC, le Bureau de la concurrence, l'Agence des services frontaliers du Canada, la Sûreté du Québec et le Service de police de la Ville de Montréal, le COLT combine les efforts de quatre organismes américains – les US Postal Service et US Federal Commission s'ajoutent aux précédents.

À l'écart, le bureau de l'analyste du service est à l'abri des conversations et du branle-bas. Son rôle est capital: maître de l'informatique, c'est lui qui compare les banques de données, fait les recoupements, regroupe l'information. Trois de ses «œuvres», sur de larges feuilles de papier, ornent les cloisons du poste d'un enquêteur.

Rien, sans doute, ne décrit mieux le travail du COLT.

Grâce à ces trois organigrammes ramifiés, et à l'information qu'ils contiennent, 22 Canadiens ont été accusés de fraude à Los Angeles, le 18 décembre dernier.

Notre dossier en pages 2 et 3



LES FRAUDES PAR TÉLÉMARKETING

# DÉMANTÉLER

Comment les réseaux de fraudeurs fonctionnent-ils? Comment le COLT les traque-t-il... et les détraque-t-il? Portrait en trois tableaux.

TABLEAU 1

## DÉMÊLER LES FILS



MARC TISON

**C**hiffre d'affaires: de cinq à 10 millions par année depuis 2003. Nombre de victimes: 500 par semaine, au Canada et aux États-Unis.

Le 18 décembre dernier, 22 des membres d'un réseau de fraudeurs, tous Canadiens, ont été accusés de fraude à Los Angeles, à la suite de l'enquête du Centre opérationnel de lutte contre le télémarketing frauduleux (COLT). Six autres seront accusés sous peu au Canada.

**Comment ont-ils été épinglés?**

Le 11 décembre, trois semaines avant leur mise en accusation, la réponse est épinglée – elle aussi – dans le poste de tra-

vail du sergent d'état-major par intérim de la GRC Yves Leblanc, membre du COLT.

Sur trois grandes feuilles blanches, toute l'information recueillie sur les activités du réseau est synthétisée en organigrammes. « Sans organigramme, on ne peut pas faire notre travail », explique Yves Leblanc.

Le premier tableau recense les données qui ont permis, peu à peu, de cerner le réseau. On y trouve d'abord les indices issus des plaintes déposées au Centre d'appel antifraude du Canada (PhoneBusters). Les pseudonymes utilisés par les fraudeurs et le nom de la fausse loterie permettent d'établir des liens avec d'autres victimes. « Il faut deux ou trois bribes de renseignements pour déduire qu'il s'agit de la même organisation, précise Yves Leblanc. Un nom de loterie comme National Sweepstake peut être utilisé par plusieurs réseaux. »

Il montre une case où apparaît un numéro de téléphone, qu'on fournissait aux victimes pour qu'elles puissent informer le fraudeur du moment où le paiement

serait effectué. « Simplement en vérifiant ce numéro, dit-il, on a pu faire le lien avec neuf plaintes chez PhoneBusters. »

L'écoute électronique des numéros repérés permet d'enregistrer le boniment du vendeur. Sous la tension et l'urgence, un malfrat fera peut-être l'erreur d'appeler son supérieur avec son téléphone personnel plutôt qu'avec son « dirty phone », son téléphone des basses œuvres. Le téléphone personnel, celui qui lui sert à communiquer avec sa femme ou ses enfants, est inscrit sous son vrai nom. Une bricole de plus dans l'édifice qu'on cherche à reconstituer...

S'en suivront surveillance et filature – « une grosse partie de nos dossiers ».

Les enquêteurs de COLT consultent aussi la base de données américaine Consumer Sentinel, qui concentre l'information relative à plus d'un million de plaintes de consommateurs victimes de fraudes.

Peu à peu, la filière est remontée. L'organisation émerge du brouillard. Un travail patient...

TABLEAU 2

## UNE ORGANISATION TENTACULAIRE... À CLOISONS ÉTANCHES

L'organigramme ressemble à une roue de chariot, avec son moyeu duquel rayonnent une série de traits.

Ce second tableau décrit le réseau des fraudeurs, tel que patiemment reconstitué par les enquêteurs du COLT. « Habituellement, les organisations sont bâties en pyramide, fait observer le sergent Yves Leblanc. Celle-ci est articulée autour d'un noyau. »

Tout gravite en effet autour du chef du réseau, M. B, et de son acolyte, M<sup>me</sup> I. « Sans lui, il n'y a rien qui marche », précise-t-il.

Cinq cellules sont regroupées dans le coin gauche. Chacune, ignorant de l'existence des autres, constitue une équipe d'appels de loterie frauduleuse. Dans chaque case sont inscrits les noms du chef d'équipe et de ses vendeurs...

M. B est le moteur du réseau. « Il fournit les locaux, les téléphones, les listes d'appels », explique Yves Leblanc.

Ces listes lui sont fournies par un autre canal, indépendant lui aussi, qui s'étale en une ligne horizontale sur l'organigramme.

Quand une cellule de loterie coince une victime, l'information relative au paiement est transmise au noyau central, qui fait appel à un autre réseau pour la récupérer.

Il y a alors deux possibilités – toutes deux inscrites dans l'organigramme. On demande souvent à la victime de faire transiter son paiement par une firme de transfert d'argent comme Western Union ou MoneyGram. L'information relative au paiement est communiquée à un complice, employé dans un petit comptoir d'une de ces chaînes. Il encaissera discrètement le mandat et versera l'argent à un membre de l'organisation... en prélevant au passage une commission pouvant atteindre 33 %. Cette rémunération est à la mesure de l'importance de son rôle: sans lui, l'argent ne peut être récupéré.

L'enquête sur le réseau de M. B a permis l'arrestation de cinq de ces Judas, et a entraîné la fermeture de six comptoirs corrompus. « En arrêtant cet homme, on a retiré un important bloc des contacts

de plusieurs télémarketeurs », affirme le sergent Yves Leblanc. À ce propos, il faut faire une distinction entre les agences importantes et les minuscules comptoirs installés au fond d'un petit commerce. « Quand le comptoir Western Union est au fond d'un salon de coiffure, c'est plus louche », prévient le sergent.

Une autre option de paiement apparaît elle aussi dans l'organigramme: une équipe recrute des quidams qui encaisseront l'argent sous leur nom véritable, puis le refileront à l'organisation pour une faible rémunération.

**Les chaufferies**

Une autre activité se greffe à l'organigramme de M. B: les chaufferies qui tentent de vendre des produits ou des services à des prix exorbitants. Deux de ces centres d'appels sont rattachés au noyau central de l'organisation.

Divers exemples de ces attrape-nigauds sont rassemblés sur une étagère, d'où Yves Leblanc tire un bottin à couverture rigide. Des entreprises ont payé jusqu'à 500 \$ pour apparaître dans ce recueil, avec la certitude qu'il serait largement distribué. Elles sont les seules à en avoir jamais reçu un exemplaire.

Le sergent Yves Leblanc brandit ensuite un ouvrage de 300 pages, qui explique les procédures et les critères d'obtention de différents types de subventions ou de prestations gouvernementales. Ce document, intitulé *Your Guide to Government Grants*, a coûté des centaines de dollars à plusieurs personnes démunies, à qui on avait promis des milliers de dollars en aide et subventions gouvernementales. Elles auraient pu le commander sur l'internet pour 15,95 \$.

Et toutes ces activités gravitaient autour de M. B., qui touchait sa large part des bénéfices.

« C'était un monsieur très occupé, commente Yves Leblanc. Au moment des arrestations, trois serres hydroponiques ont été démantelées! Et il avait un pistolet 9 mm dans sa voiture: il y a aussi de la violence, dans tout ça... »

## PAYANT?

Rentable, la fraude par télémarketing? Oui, dans la mesure où les fraudeurs ne sont pas arrêtés... et qu'ils sont haut placés dans l'organigramme. « C'est très payant, répond le sergent Yves Leblanc. Le problème, c'est que sur une organisation de 40 personnes, il y en a peut-être six qui font beaucoup d'argent. Plusieurs, à l'intérieur même de l'organisation, sont fraudés eux aussi et sont utilisés comme des pions. Sur 10 000 \$, la personne à la tête du réseau va peut-être toucher

7000 ou 8000 \$, et deux ou trois autres acolytes ne recevront que des miettes. Ils manipulent des gens qui ont des problèmes de jeu, d'alcool, de drogues, se servent d'eux pour recueillir l'argent et faire les appels téléphoniques. Ils en font des victimes, qui s'ajoutent aux personnes fraudées. Ce sont les trois ou quatre au sommet qui font tout l'argent. On parle de 400 000 \$ ou 500 000 \$ par année. » Libre d'impôts, il va sans dire.



**Votre ado est-il inscrit au CONCOURS Palmarès des carrières 2008?**

- À GAGNER :
- Playstation 3
  - iPod touch
  - Appareil photo numérique
  - Chèques-cadeaux Renaud-Bray

Invitez-le à s'inscrire au **www.1ermars.monemploi.com** et profitez-en pour explorer ensemble les métiers et professions **les plus prometteurs!**



Ces ouvrages pourront également enrichir sa réflexion: Le Palmarès des carrières 2008 est une réalisation de: Avec la participation de: cyberpresse.ca, monemploi.com, TOUTPOURREUSSIR.COM Québec, LA PRESSE, Offerts sur septembre.com, chez Renaud-Bray et autres librairies.

# LA MACHINE

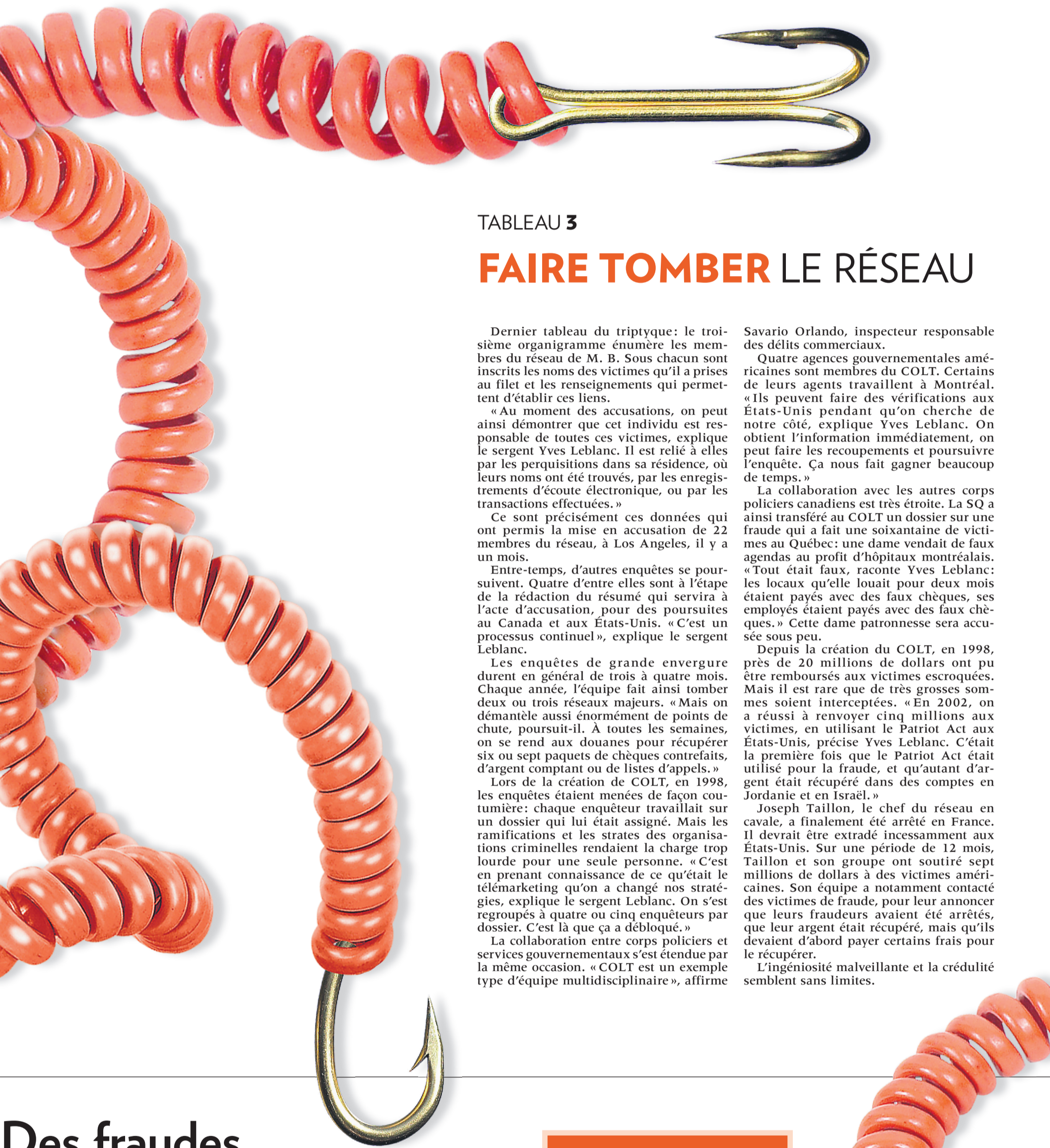


TABLEAU 3

## FAIRE TOMBER LE RÉSEAU

Dernier tableau du triptyque: le troisième organigramme énumère les membres du réseau de M. B. Sous chacun sont inscrits les noms des victimes qu'il a prises au filet et les renseignements qui permettent d'établir ces liens.

«Au moment des accusations, on peut ainsi démontrer que cet individu est responsable de toutes ces victimes, explique le sergent Yves Leblanc. Il est relié à elles par les perquisitions dans sa résidence, où leurs noms ont été trouvés, par les enregistrements d'écoute électronique, ou par les transactions effectuées.»

Ce sont précisément ces données qui ont permis la mise en accusation de 22 membres du réseau, à Los Angeles, il y a un mois.

Entre-temps, d'autres enquêtes se poursuivent. Quatre d'entre elles sont à l'étape de la rédaction du résumé qui servira à l'acte d'accusation, pour des poursuites au Canada et aux États-Unis. «C'est un processus continu», explique le sergent Leblanc.

Les enquêtes de grande envergure durent en général de trois à quatre mois. Chaque année, l'équipe fait ainsi tomber deux ou trois réseaux majeurs. «Mais on démantèle aussi énormément de points de chute, poursuit-il. À toutes les semaines, on se rend aux douanes pour récupérer six ou sept paquets de chèques contrefaits, d'argent comptant ou de listes d'appels.»

Lors de la création de COLT, en 1998, les enquêtes étaient menées de façon coutumière: chaque enquêteur travaillait sur un dossier qui lui était assigné. Mais les ramifications et les strates des organisations criminelles rendaient la charge trop lourde pour une seule personne. «C'est en prenant connaissance de ce qu'était le télémarketing qu'on a changé nos stratégies, explique le sergent Leblanc. On s'est regroupés à quatre ou cinq enquêteurs par dossier. C'est là que ça a débloqué.»

La collaboration entre corps policiers et services gouvernementaux s'est étendue par la même occasion. «COLT est un exemple type d'équipe multidisciplinaire», affirme

Savario Orlando, inspecteur responsable des délits commerciaux.

Quatre agences gouvernementales américaines sont membres du COLT. Certains de leurs agents travaillent à Montréal. «Ils peuvent faire des vérifications aux États-Unis pendant qu'on cherche de notre côté, explique Yves Leblanc. On obtient l'information immédiatement, on peut faire les recoupements et poursuivre l'enquête. Ça nous fait gagner beaucoup de temps.»

La collaboration avec les autres corps policiers canadiens est très étroite. La SQ a ainsi transféré au COLT un dossier sur une fraude qui a fait une soixantaine de victimes au Québec: une dame vendait de faux agendas au profit d'hôpitaux montréalais. «Tout était faux, raconte Yves Leblanc: les locaux qu'elle louait pour deux mois étaient payés avec des faux chèques, ses employés étaient payés avec des faux chèques.» Cette dame patronnesse sera accusée sous peu.

Depuis la création du COLT, en 1998, près de 20 millions de dollars ont pu être remboursés aux victimes escroquées. Mais il est rare que de très grosses sommes soient interceptées. «En 2002, on a réussi à renvoyer cinq millions aux victimes, en utilisant le Patriot Act aux États-Unis, précise Yves Leblanc. C'était la première fois que le Patriot Act était utilisé pour la fraude, et qu'autant d'argent était récupéré dans des comptes en Jordanie et en Israël.»

Joseph Taillon, le chef du réseau en cavale, a finalement été arrêté en France. Il devrait être extradé incessamment aux États-Unis. Sur une période de 12 mois, Taillon et son groupe ont soutiré sept millions de dollars à des victimes américaines. Son équipe a notamment contacté des victimes de fraude, pour leur annoncer que leurs fraudeurs avaient été arrêtés, que leur argent était récupéré, mais qu'ils devaient d'abord payer certains frais pour le récupérer.

L'ingéniosité malveillante et la crédulité semblent sans limites.

## Des fraudes de plus en plus ciblées

MARC TISON

En juin 2006, M<sup>me</sup> C. L. a reçu un courriel à domicile: une firme établie en Grande-Bretagne voulait utiliser sa photo à des fins publicitaires.

Surprenant? Pas tellement, si on sait que M<sup>me</sup> L. gagne sa vie dans les arts de la scène et que des photos de son minois circulent dans ce milieu. «Comme des photos de moi ont déjà paru dans des journaux et programmes de spectacles, explique-t-elle, le fait qu'on veuille publier ma photo sur des panneaux publicitaires sous la bannière de Coca-Cola, à l'aéroport de Heathrow à Londres, ne m'a pas alertée — même si c'était un peu gros.»

M<sup>me</sup> L. a demandé davantage d'information sur l'origine des photos et l'agence en question, qu'elle ne trouvait nulle part sur l'internet. On lui a répondu que le site était en construction, et qu'un chèque lui serait envoyé sous peu en paiement des photos. Elle pourrait garder 25 % du montant et devrait envoyer le solde à un agent, pour payer les frais juridiques et la commission de ce dernier.

M<sup>me</sup> L. a répliqué: quelles photos de moi avez-vous, quand et comment les avez-vous trouvées?

Réponse: sur un site internet... et le temps presse.

Nouvelles questions de M<sup>me</sup> L.: combien de panneaux publicitaires, de quelles dimensions, pendant combien de temps et pour quelle rémunération?

Réponse: on lui versera 10 000\$, dont elle pourrait conserver 15 %.

Entre-temps, M<sup>me</sup> L. a cherché à se renseigner auprès de l'Union des artistes et d'une importante agence de publicité montréalaise. «Personne n'a eu l'idée de m'envoyer à la GRC», déplore-t-elle. Après 10 jours d'échanges, elle a dénoncé l'affaire au Centre d'appel antifraude du Canada (PhoneBusters).

«Comme toutes les autres arnaques, le modus operandi est toujours le même, mais l'histoire utilisée pour convaincre les gens change continuellement», observe le sergent Yves Leblanc, du COLT.

On ne sait pas si M<sup>me</sup> L. a été ciblée au hasard, ou si les fraudeurs ont eu accès à des listes de personnes susceptibles de faire publier leurs photos pour des raisons professionnelles.

«Tellement de choses semblaient plausibles, dit-elle. J'aurais pu me faire avoir, car la demande était directement liée à mon métier.»

### RAPPEL... À LA PRUDENCE

N'envoyez jamais d'argent par le poste, par voie électronique ou autrement pour réclamer un prix. Au Canada, il est illégal de demander de l'argent en retour d'un prix quelconque.

Refusez toute offre non sollicitée qui vous promet un paiement ou un cadeau sous un prétexte quelconque, que vous ne toucherez qu'après avoir payé des frais divers.

Les sollicitations de ce type peuvent se faire par téléphone, par la poste, par courriel.

Si vous êtes victime d'une escroquerie, ou si vous soupçonnez être l'objet d'une tentative de fraude, communiquez avec le Centre d'appel antifraude du Canada (PhoneBusters): 1-888-495-8501, [www.phonebusters.com](http://www.phonebusters.com)

À VOS AFFAIRES CONSOMMATION

# CONSO

## DE LA SUITE DANS LES IDÉES

JACINTHE TREMBLAY  
COLLABORATION SPÉCIALE

### « VOTRE TOIT EST FINI »



L'homme « fait des travaux chez les voisins ». Il s'engage à sauver votre toit rapidement et pour « pas cher ». La méfiance et quelques efforts de planification sont de mise.

« Il ne faut jamais se fier au premier venu. Il faut vérifier le parcours des entrepreneurs et exiger des devis détaillés », rappelle Réal Coallier, directeur de la région de Montréal à l'Office de la protection du consommateur (OPC).

« En plus de vérifier si les entrepreneurs possèdent des permis de la Régie du bâtiment du Québec et de l'OPC, les propriétaires devraient aussi s'enquérir de la qualité de leurs réalisations auprès d'anciens clients », dit-il.

## COMPRENDRE SON TOIT

Examiner trois soumissions avant d'engager des travaux de réparation de toiture. À cette recommandation de base, Réal Coallier, de l'OPC, en ajoute une autre: « Il faut comprendre ce qu'est un toit pour évaluer les propositions. »

Les sites internet de la Société canadienne d'hypothèque et de logement ([www.cmhc-schl.gc.ca](http://www.cmhc-schl.gc.ca)) et de l'Association des maîtres couvreurs du Québec ([www.amcq.qc.ca](http://www.amcq.qc.ca)) consacrent plusieurs pages aux toitures et aux règles de l'art de leur construction et réparation.



PHOTO ARMAND TROTTIER, LA PRESSE ©

## LA CAUSE DE LA SEMAINE

### La toiture passoire

Tenue responsable des infiltrations d'eau d'un duplex, Toiture J.D. Boisvert, de Saint-Mathieu-de-Belœil, a été condamnée en Cour des petites créances à verser plus de 5000\$ à un couple montréalais.

En octobre 2004, l'homme et la femme avaient déboursé plus de 6000\$ pour une réfection de toiture assortie d'une garantie de 10 ans. Dès le printemps 2005, elle commence à couler comme une passoire et les infiltrations d'eau endommagent l'immeuble.

Malgré une mise en demeure, Toiture J.D. Boisvert refuse de réparer les dégâts et décline par écrit toute responsabilité.

En 2006, le couple fait appel à l'expertise de Roome Léger (aujourd'hui LMV Technisol), qui conclut que « la cause de l'infiltration est une combinaison de déficiences du nouveau toit refait par Toiture J.D. Boisvert ».

Devant son refus de colmater les brèches, le couple engage des poursuites et fait exécuter des travaux de plus de 3000\$ par un autre entrepreneur.

Dans sa décision, la juge Louise Comeau a, en plus d'accorder au couple le remboursement de ces frais, accueilli favorablement leur demande de remboursement de la facture de l'expert dont le rapport, souligne-t-elle, « s'est avéré utile et pertinent ».

M<sup>e</sup> Comeau a toutefois rejeté en partie la réclamation de 2980\$ liée aux dommages à l'immeuble. « Les demandeurs n'ont produit, en soutien de cette réclamation, qu'un estimé plutôt sommaire et en l'absence d'une preuve précise et convaincante, le Tribunal accorde aux demandeurs une somme qu'il fixe arbitrairement à 750\$, écrit-elle.

En septembre 2007, Toiture J.D. Boisvert a fait l'objet d'une autre condamnation de près de 3000\$ dans une affaire similaire. De plus, trois plaintes écrites contre cet entrepreneur ont été déposées à l'Office de protection du consommateur depuis deux ans (voir le Profil du commerçant dans le site [www.opc.qc.ca](http://www.opc.qc.ca)).

## ACHETER MIEUX

### Art en location

JACINTHE TREMBLAY  
COLLABORATION SPÉCIALE

Pour acquérir une toile, une photo ou une sculpture, le commun des mortels se laisse souvent porter par un coup de cœur. Or, il arrive parfois que le tableau magnifique ou la photo inspirante perdent leurs attraits dans un salon ou derrière un lit.

Comment éviter les déceptions en s'offrant le plaisir de s'entourer d'œuvres d'art? En les louant ou encore en les louant avant d'en faire l'acquisition.

« La location permet de vivre avec une œuvre et de l'apprivoiser avant de l'acheter », explique Beverly Goulet, codirectrice, avec Luce Vignola, de la Galerie Arte Montréal, qui propose 300 œuvres d'artistes contemporains en location ou achat aux Amis du

Musée des Beaux-Arts de Montréal.

La Galerie d'art Stewart Hall de la Ville de Pointe-Claire propose pour sa part à tous – sans obligation de résidence dans cette ville – quelque 110 œuvres d'artistes contemporains.

Le plus important service de location de la métropole demeure toutefois l'Artothèque de Montréal. On peut y dénicher quelque 5000 œuvres. Pour profiter de ses ser-

vices, il faut payer une cotisation annuelle de 20\$.

Selon ces établissements et la valeur marchande des œuvres, les coûts de location varient de 6\$ à 150\$ par mois. Arte Montréal: 514-285-1611;

Galerie d'art Stewart Hall: [www.ville.pointe-claire.qc.ca](http://www.ville.pointe-claire.qc.ca) (cliquer sur l'onglet Galerie d'art); 514-630-1254; Artothèque de Montréal: [www.artotheque.ca](http://www.artotheque.ca); 514-278-8181.



## LE PRODUIT EN QUESTION

### Peut-on cesser de fumer grâce à une pastille de nicotine?

FRANÇOIS PERREault  
COLLABORATION SPÉCIALE

Après les gommes (1984), timbres (1992) et inhalateurs (2004), des pastilles de nicotine à saveur de menthe pour arrêter de fumer sont apparues l'automne dernier. Sont-elles efficaces? « Tout comme les produits existants, elles doublent les chances de réussite, indique Michèle Tremblay, médecin-conseil à l'Institut national de santé publique du Québec. Ces médicaments

de sevrage permettent au fumeur de perdre progressivement son habitude plutôt que de tout stopper du jour au lendemain par sa seule volonté. »

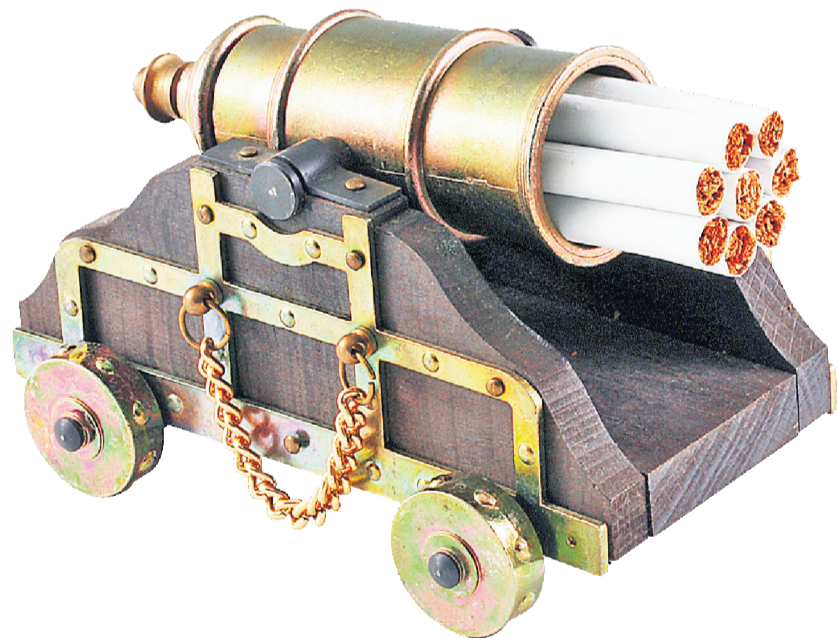
Le mode d'emploi est simple. On suce une pastille jusqu'à ce que le goût de nicotine devienne fort. Puis, on la garde entre la joue et la gencive, et l'on recommence à la sucer lorsque le goût a disparu. Habituellement, elle est dissoute en 30 minutes.

Les fabricants recommandent aux fumeurs de 20 cigarettes quotidien-

nes des pastilles de 2 mg et aux autres des formats de 1 mg. On propose de consommer 10 pastilles par jour, avec un maximum de 15 pour les 2 mg et de 25 pour les 1 mg. Le cheminement durera de trois à six mois, avec une consommation diminuant graduellement.

Reconnaissant que l'absorption buccale de nicotine est peu ragoûtante, la D<sup>re</sup> Tremblay estime le geste moins dommageable que la consommation des 400 produits chimiques contenus dans les cigarettes. Elle ajoute qu'une telle démarche sera plus fructueuse si elle s'accompagne d'un encadrement avec la ligne 1866 J'ARRÊTE ou par une visite dans un centre d'abandon du tabagisme.

Notez que si les gommes et timbres de nicotine consommés sous ordonnance pendant 12 semaines consécutives peuvent être remboursés par le régime d'assurance médicaments du Québec et par les régimes privés, ce n'est pas le cas des pastilles.



**Vous avez des questions sur un produit ou un service? Écrivez-nous. Nous trouverons un expert pour y répondre:**

**À VOS AFFAIRES**  
La Presse / Rédaction  
7, rue Saint-Jacques  
Montréal, Québec, H2Y 1K9

Notre courriel: [avosaffaires@lapresseaffaires.com](mailto:avosaffaires@lapresseaffaires.com)

## TROUVAILLE FRANÇOIS PERREault, COLLABORATION SPÉCIALE

### Un site québécois pour mieux magasiner

Le blogue *La Magasineuse* (<http://lamagasineuse.blogspot.com/>) est un « bloguide associé aux consommateurs ». Il a été lancé en février 2007 par Francine Jacques, pour qui « le magasinage s'inscrit dans notre ADN ».

Son site propose notamment un riche calepin d'adresses dans diverses catégories: gadgets, cadeaux, maison, jardin, mode, beauté, etc. Une section présente également des outils et hyperliens afin de comparer les prix, calculer les taxes, connaître les aliments produits au Québec, convertir des volumes ou des devises, écouter de la musique avant de l'acheter, consulter un guide des produits sans OGM, lire des résultats de tests...

Le blogue affiche aussi des renseignements comme les coûts le plus bas et le plus élevé de l'essence dans la région montréalaise ou encore les étapes d'un achat en ligne. Enfin, la responsable du site y offre de nombreuses suggestions de soldes et promotions en cours, ainsi que de découvertes provenant souvent de boutiques méconnues et de nouveaux sites web commerciaux.



# À VOS AFFAIRES CONSOMMATION

## EN VRAC FRANÇOIS PERREault, COLLABORATION SPÉCIALE

### 1 RÉVOLUTION CULTURELLE

Alors qu'en 2006, 44,4% des disques qu'achetaient les Chinois provenaient des États-Unis, ce nombre est tombé à 28,8% l'an dernier. À l'opposé, les achats de musique de Chine ont grimpé de 10% pour la même période. De même, les ventes de vêtements d'origine américaine ont baissé de 19%. Les boissons et aliments provenant d'Amérique sont aussi en perte de popularité.

### 2 PLUS DE VOYAGEURS EN LIGNE

En 2007, pour la première fois, les Américains ont bouclé davantage de voyages en ligne. Ainsi, 51% ont été achetés sur l'internet. Selon l'étude PhoCusWright Consumer Travel Trends, ce chiffre grimpera à 56% cette année et à 60% en 2009. Les auteurs de l'enquête notent toutefois que pour les périodes complexes à multiples déplacements, les consommateurs recourent encore aux agences.

### 3 ANIMAUX GÂTÉS

Selon un sondage de la firme de recherche Harris Interactive, 65% des propriétaires d'animaux aux États-Unis ont acheté à leur bête un cadeau de Noël, alors que 37% d'entre eux font de même au moment de leur anniversaire. Près des trois quarts (71%) des propriétaires de chiens leur ont offert un présent contre 63% de ceux qui possèdent un chat.



**MARC TISON**  
**L'AFFAIRE EST DANS LE SAC**

# Vendre les maths

tigatrice de l'aventure, Alexandra Haedrich. Directrice administrative de l'Institut – sans être mathématicienne elle-même –, elle a lancé en 2005 l'idée de cette revue de vulgarisation.

Les professeurs de mathématiques des universités et cégeps québécois ont répondu à son appel avec enthousiasme. Le premier numéro de la revue semestrielle est paru à l'été 2006, tiré à 5000 exemplaires.

Dès le départ, l'aspect visuel a été prépondérant. « Je voulais des lignes claires, nettes, dynamiques, avec une certaine rigueur, tous des éléments qui peuvent définir les mathématiques, indique M<sup>me</sup> Haedrich. Je voulais une véritable esthétique, car c'est une chose que j'ai apprise: les mathématiques sont très esthétiques. »

Elle se charge elle-même de la recherche iconographique. Chaque dossier est introduit par une illustration ou une photo grand format – la fusée lunaire de Tintin, par exemple. Mais il peut y avoir loin des principes à la pratique: comment illustrer l'infini ou les nombres irrationnels? Le responsable de la conception graphique, Pierre Lavallée, de Neograf Design, a déployé des trésors de créativité, ce qui lui a d'ailleurs valu en 2007 une médaille de bronze au concours des Summit Creative Awards.

Le rédacteur en chef, André Ross, est un professeur retraité du cégep de Lévis-Lauzon. Il consacre au moins une soixantaine d'heures à la préparation d'un numéro et il réalise lui-même les illustrations à contenu mathématique.



Les articles, pour la plupart soumis par des professeurs universitaires ou collégiens, sont soigneusement révisés, et si nécessaire corrigés, par le comité de lecture. Car n'est pas vulgarisateur qui veut. « La vulgarisation n'est pas une tradition chez les mathématiciens, souligne André Ross. Pour tout le monde, c'était une expertise à développer. »

D'où viennent les sujets? « Chaque prof a une expérience de vie, répond M. Ross, dans le sens où chaque prof

a des sujets qui l'intéressent particulièrement. »

France Caron, professeure de didactique des mathématiques à l'Université de Montréal, a ainsi rédigé un surprenant dossier sur les liens entre poésie et mathématiques. « Je suis allé chercher des poèmes qui pour moi évoquaient les mathématiques et en creusant un peu, je me suis rendu compte que les poètes que j'avais choisis avaient une certaine sensibilité mathématique connue », raconte-t-elle avec enthousiasme.

« C'est une caractéristique commune des professeurs de mathématiques de ne pas avoir la caution sociale derrière eux mais d'être passionnés par ce qu'ils font, ajoute-t-elle. On essaie à tout prix de faire partager cette passion. »

À tout prix mais gratuitement: *Accromath* est distribuée sans frais dans les écoles secondaires et les cégeps. Tout le contenu des numéros est disponible sur le site de la revue, à [www.accromath.ca](http://www.accromath.ca).

On peut le consulter sans compter.



**STÉPHANIE GRAMMOND**  
**LES BONS COMPTES FONT LES BONS AMIS**

# Payer en double pour une occupation simple

Tout était payé depuis plusieurs mois: 7592\$ par personne, en occupation double, pour un périple de trois semaines en Argentine, en octobre dernier. Mais avant le départ, l'une des deux voyageuses a eu un problème de santé.

Diane Chiasson n'a pas hésité longtemps: elle est partie seule, même si son agence de voyage l'avait prévenue que le voyageur lui imposerait peut-être des frais supplémentaires pour occupation simple.

Comme de fait, elle a reçu une facture de 745\$ à son retour. M<sup>me</sup> Chiasson se demande selon quelle logique elle devrait payer. Après tout, les deux voyageuses ont déjà payé leur voyage en entier, en occupation double.

Il est vrai que sa compagne, qui n'a pas voyagé, a été partiellement indemnisée par la compagnie d'assurance qui la couvrait jusqu'à 5000\$. Mais si elle n'avait pas été assurée, le voyageur aurait eu le culot d'exiger des frais pour occupation simple?

M<sup>me</sup> Chiasson se demande si le voyageur exagère. « Je veux bien payer si légalement je dois le faire. Mais j'ai l'impression qu'il veut le beurre et l'argent du beurre », dit-elle.

Est-il normal qu'un grossiste perçoive des frais supplémentaires pour occupation simple, alors que le voyage a été entièrement payé en occupation double? Si oui, cette pénalité est-elle

couverte par l'assurance annulation de voyage?

Et si tel est le cas, quel assureur devrait payer: celui de la voyageuse qui a eu le problème de santé, ou celui de la voyageuse en santé qui a fait le voyage en occupation simple?

En réponse à la première question, Patrick Martinet, directeur général au Québec, de l'Association canadienne des agences de voyages, affirme qu'il n'y a rien de surprenant à ce qu'un voyageur exige des frais additionnels pour occupation simple.

Même son de cloche de la part de Michel Courtemanche, porte-parole de Can Assistance.

Cet organisme gère les réclamations d'assurance voyage pour plusieurs compagnies d'assurances, dont La Capitale, la compagnie qui couvre M<sup>me</sup> Chiasson.

« Mon expérience passée et actuelle dans l'industrie du voyage me dit que c'est pratique courante chez plusieurs voyageurs de charger ces frais. Ils le font en toute légalité si, dans les clauses et conditions de la brochure, il est écrit que le tour opérateur est en droit de facturer des frais pour occupation simple », précise M. Courtemanche.

C'était bien le cas pour le voyage de M<sup>me</sup> Chiasson: le contrat d'achat fait état des frais supplémentaires pour occupation simple.

Il est donc clair que M<sup>me</sup> Chiasson devra payer les 745\$ qu'on lui réclame. Il est tout



aussi clair que son assureur, La Capitale, la remboursera. C'est écrit noir sur blanc dans son contrat d'assurance, dont voici un extrait.

En cas d'annulation avant le départ, sont couverts: « les frais supplémentaires engagés par l'assuré qui décide de voyager seul dans le cas où son compagnon de voyage doit annuler son voyage pour des raisons prévues à la présente garantie ».

M<sup>me</sup> Chiasson peut être tranquille: son assureur l'indemnifiera dès qu'elle aura rempli sa réclamation en bonne et due forme.

La dame aurait trouvé plus logique que le voyageur n'impose pas ces frais, mais comme son assureur insiste pour payer dans ce

genre de circonstance... elle ne se le fera pas dire deux fois!

**Vous êtes tombé dans un piège? Vous souhaitez dénoncer des pratiques commerciales douteuses? Faites-nous part de vos problèmes de consommation. Écrivez-nous en fournissant vos coordonnées. Notre adresse:**

**À VOS AFFAIRES**  
La Presse / Rédaction  
7, rue Saint-Jacques  
Montréal, Québec, H2Y 1K9

Notre courriel: [avosaffaires@lapresseaffaires.com](mailto:avosaffaires@lapresseaffaires.com)

a/s Stéphanie Grammond  
Journaliste  
La Presse Affaires  
514-285-7070

**LE PRODUIT**  
Un voyage pour deux personnes en Argentine

**LE HIC**  
L'une des voyageuses a annulé son voyage pour des raisons médicales. Son assureur l'a indemnisée. Le voyageur exige un supplément pour l'autre voyageuse qui est partie seule. Est-ce normal? Ce montant est-il couvert par l'assureur? Si oui, lequel?

« Je veux bien payer si légalement je dois le faire. Mais j'ai l'impression que le grossiste veut le beurre et l'argent du beurre. »  
– Diane Chiasson

**AU BOUT DU COMPTE**  
La cliente doit payer le supplément. Son propre assureur la dédommagera.

À VOS AFFAIRES

SOUS LA LOUPE

# Prendre le bon cap dès l'âge de 24 ans

MARC TISON

La carrière de Joëlle vient à peine de décoller, et elle veut s'assurer de prendre le bon cap.

Détenrice d'un bac en administration, la jeune femme de 24 ans travaille depuis quatre mois pour un nouvel employeur. Son salaire est de 48 000\$.

Son appartement lui coûte 615\$ par mois, incluant le chauffage et l'électricité.

Elle conduit une petite voiture qu'elle a louée pour cinq ans, et dont les mensualités et les assurances totalisent 324\$ par mois.

Fort raisonnable, tout cela... Depuis quelques semaines, Joëlle s'est imposé la discipline de déposer 25\$ dans un compte REER. « Comme je viens de commencer, mon solde n'est que de 400\$ », confie-t-elle, amusée. Après un an de service, elle pourrait participer au REER collectif de son employeur, qui offre une cotisation équivalant à 4% de son salaire, si elle en met autant de son côté.

Elle prévoit faire un voyage ce printemps, au coût d'environ 2000\$... qu'il faut mettre de côté d'ici là. Elle songe en outre à acquérir un condo ou une maison d'ici cinq à sept ans. Enfin, elle aimerait entreprendre sous peu des études à temps partiel, « ce qui me coûtera également quelques dollars ».

Ce qui lui rogne un peu les ailes, c'est la dette de 18 000\$ qu'elle a accumulée pour des cours de pilotage commercial. « Pour l'instant, je n'entrevois pas une carrière dans ce milieu, à cause des coûts élevés de la formation », confie-t-elle. Le solde du prêt s'élève encore à 13 700\$, à rembourser en un peu plus de quatre ans. Le taux d'intérêt est de 9,5% – « ce qui me semble élevé », dit-elle.

La jeune femme de 24 ans veut prendre son envol sans être plombée par ses dettes. « Est-ce que je devrais étaler un remboursement de prêt sur une plus longue période? » s'interroge-t-

elle. Comment piloter au mieux son budget?

**Survot de la situation**

Nathalie Bachand, actuaire, et Josée Jeffrey, fiscaliste, toutes deux planificatrices financières, ont conjugué leurs efforts pour aiguiller Joëlle.

Première observation: si on tient compte du versement de 25\$ par semaine à son REER, son salaire de 48 000\$ lui procure un revenu net d'environ 33 000\$ par année. Cette cotisation totalise 1300\$ par année.

Une participation au régime de REER collectif de son employeur lui permettrait d'y accumuler 3840\$ par année. Cette différence de 2400\$ ne représente qu'une différence de 400\$ sur son revenu net, qui s'établirait alors à 32 600\$.

Il est assez évident qu'elle doit cotiser au REER collectif, commentent nos deux spécialistes. De plus, cela lui permettra dans cinq ans de retirer 20 000\$ de ces sommes dans le cadre du programme de Régime d'accès à la propriété (RAP) pour l'achat de son condo. En effet, en supposant un rendement de 5% par année, elle y aura accumulé quelque 23 500\$.

Nathalie Bachand et Josée Jeffrey déconseillent d'étirer le remboursement du prêt sur sept ans. Les paiements s'en trouveraient réduits de 1400\$ par année, soit 27\$ par semaine, mais cet allongement de trois ans ajouterait 2255\$ en frais d'intérêts. Mieux vaut maintenir la discipline actuelle, d'autant plus qu'au moment où Joëlle sera prête à acheter une propriété, elle se sera débarrassée de ce poids.

À ce propos, nos expertes ont observé que le prêt pour études de Joëlle est en fait un prêt personnel. Le paiement de 79,53\$ par semaine inclut une assurance vie et invalidité, qui porte le taux d'intérêt effectif de 9,5% à 10,2%.

Or, Joëlle bénéficiera bientôt de l'assurance vie et de l'assu-

rance invalidité qu'offre son employeur. Elle pourra alors songer à résilier les assurances liées à son prêt, et ainsi réduire ses paiements. Elle devra prendre soin de nommer son père bénéficiaire de son assurance vie, puisqu'il a endossé ce prêt, conseillent les expertes.

Et puisqu'on parle de dette, Joëlle a accumulé un solde de 700\$ sur une carte de crédit, qu'elle rembourse au rythme de 80\$ par mois. Cette dette sera elle aussi acquittée dans huit mois, ce qui dégagera une somme additionnelle de 80\$ par mois.

Pour le voyage prévu ce printemps, la jeune femme épargne 60\$ par semaine. Au début décembre, elle avait ainsi mis de côté 350\$. À la fin avril, elle aura ainsi accumulé 1550\$. Il lui manquera encore 450\$ pour lui permettre de s'envoler. Il se peut qu'elle récupère une partie de l'impôt payé sur son revenu à temps plein puisqu'elle ne l'a reçu que depuis quatre mois, observent les planificatrices. Ce pourrait être la différence pour réaliser son voyage!

Par ailleurs, Joëlle estime consacrer une centaine de dollars chaque semaine aux restaurants et aux loisirs. Toutes ces dépenses et paiements totalisent 24 680\$. Par rapport aux 33 000\$ de revenus nets, les autres dépenses – nourriture, téléphone, essence... – accaparent donc 8320\$. Mais dans quelles proportions? Pour le savoir et mieux contrôler ces dépenses, Joëlle aurait intérêt à faire un budget en bonne et due forme.

Nathalie Bachand et Josée Jeffrey lui conseillent enfin de se constituer, au fil du temps, un fonds d'urgence de 8000\$. Illusoire? Après son voyage et le remboursement de sa carte de crédit, Joëlle épargnera plus de 4000\$ par année, ce qui lui permettra de retourner aux études et de constituer son fonds d'urgence, répondent nos conseillères.

Le ciel est dégagé...

**LA SITUATION**

Sur le marché du travail depuis peu, Joëlle veut orienter ses finances personnelles. Or, plusieurs projets tirent à hue et à dia: voyage, dettes à rembourser, études à temps partiel, achat d'un condo, REER...

« Je commence ma vie d'adulte et je veux être certaine de partir dans la bonne direction. » – Joëlle

**LES CHIFFRES**

Âge: 24 ans  
Revenus: 48 000\$  
REER: 500\$  
Épargne non enregistrée: 350\$  
Dettes d'études: 13 682\$  
Solde sur carte de crédit: 800\$

**LA RECOMMANDATION**

Inutile d'étirer le remboursement de sa dette d'études pour réduire ses mensualités. Le prix en intérêts serait trop élevé. Les bénéfices sociaux offerts par son employeur lui permettront d'annuler l'assurance vie et invalidité de son prêt et d'en réduire le coût.

« Qu'elle fasse son voyage! À 24 ans, oui, il faut épargner et être raisonnable, mais il ne faut pas oublier de profiter de la vie! »

– Nathalie Bachand



PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE

**NATHALIE BACHAND**

Nathalie Bachand est actuaire et planificatrice financière à son compte, et Josée Jeffrey est fiscaliste et planificatrice financière. Focus Retraite.

Écrivez-nous! Vous aimeriez qu'un planificateur financier examine votre situation? Investissement, immobilier, retraite, héritage, impôt, crédit, budget... Quelle que soit la nature de vos questions, écrivez-nous! Les dossiers retenus seront analysés par un spécialiste, dans le cadre de la chronique « Sous la loupe ».

Voici notre adresse: À vos affaires, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 ou notre courriel: avosaffaires@lapresseaffaires.com

# Intempéries: Jusqu'où se mouille votre assureur?

STÉPHANIE GRAMMOND

**LES DESSOUS DE VOS SOUS**

Pluie verglaçante, pluies abondantes, tempêtes de neige ou de vent, redoux... Les conditions météorologiques extrêmes occasionnent de plus en plus de dégâts.

Avec les vents violents d'il y a 10 jours, le téléphone n'a pas arrêté de sonner chez les assureurs, aux prises avec deux fois plus de réclamations que la normale, rapporte Alexandre Royer, porte-parole du Bureau d'assurance du Canada (BAC).

Jeudi dès 10h, par exemple, plus de 800 clients avaient déjà téléphoné chez Desjardins Assurances Générales, qui reçoit normalement 1000 appels par jour.

La grande question: est-ce que les dommages sont couverts? À tort, beaucoup d'assurés pensent que dès qu'il s'agit d'un « Act of

God », les assureurs ne couvrent rien. « C'est un mythe », dit M. Royer. La plupart des dommages sont couverts... sauf exception.

Prenez les bourrasques récentes. Les assureurs vont indemniser leurs clients pour les bardeaux arrachés du toit, l'abri d'auto (le fameux Tempo) qui s'est envolé, la voiture, l'ensemble de patio ou le cabanon écrasé par une branche ou un arbre déraciné...

Par contre, les assureurs ne couvrent pas le coût de remplacement des arbres ou des arbustes lorsqu'ils sont emportés par les tempêtes (mais ils les couvrent dans d'autres circonstances: incendie, foudre, vandalisme, choc par une voiture, etc.). Les antennes extérieures ne sont pas couvertes non plus.

Dans un autre registre, lorsque les intempéries provoquent une longue panne d'électricité, bien des assurés perdent le contenu de leur congélateur. Les assureurs remboursent jusqu'à 1000\$, et

certain sont plus généreux. Sauf que depuis quelques années, la franchise de la police (Par exemple: 300\$) est déduite du montant de la réclamation, explique André Veilleux, vice-président à l'indemnisation chez Desjardins Assurances Générales.

Mais attention: si le congélateur est débranché à cause d'un pépin dans la maison (problème de disjoncteur, par exemple), l'assureur refuse la réclamation, ajoute M. Royer.

Même s'ils provoquent souvent des dégâts, la pluie verglaçante, la grêle, les tempêtes de neige, le gel et le dégel ne sont pas assujettis à des dispositions particulières dans les polices d'assurance. Il faut plutôt vérifier si le dommage en tant que tel est couvert.

Par exemple, les piscines qui éclatent ou qui sont écrasées sont couvertes. « Mais il faut avoir l'avenant », explique M. Veilleux. D'ailleurs, les assureurs sont préoccupés par l'effet du gel et

du dégel sur les piscines, cette année, à cause de la quantité de neige tombée.

**L'eau, grande source de réclamations**

Par ailleurs, les dommages causés par les tremblements de terre et les inondations sont spécifiquement exclus des couvertures d'assurances.

Ainsi, les riverains qui subissent la crue des eaux doivent payer de leur poche, à moins que le ministère de la Sécurité publique ne leur vienne en aide.

Cependant, les assureurs proposent un avenant qui couvre les refoulements d'égout et l'infiltration d'eau.

« La protection est optionnelle, car le risque n'est pas le même si on demeure dans un condo au 10<sup>e</sup> étage, sans sous-sol ni toit au dessus de sa tête. C'est le principe de l'utilisateur payeur », dit M. Royer.

Toutefois, les dégâts d'eau découlant d'un bris d'aqueduc

ou d'un appareil dans la maison (chauffe-eau, laveuse, etc.) sont toujours couverts.

Les dégâts d'eau sont devenus la principale source de réclamation au Québec. En 2005, les assureurs ont versé quelque 500 millions de dollars en indemnisation. Cela représente 45% de toutes les réclamations, par rapport à seulement 21% en 2001.

« Il y a 10 ans, ces réclamations étaient peu fréquentes. Maintenant, on a beaucoup de précipitations d'un seul coup: il tombe une quantité d'eau importante dans un courte période de temps », dit M. Veilleux.

Ajoutez à cela des réseaux de distribution d'eau désuets et mal entretenus, et vous comprenez pourquoi le nombre de réclamations a explosé. En plus, le coût des réparations est plus élevé, car les sous-sols ne sont plus les débarras qu'ils étaient. On y trouve maintenant de coûteux cinémas maison ou des caves à vin bien garnies, pour ne donner que ces deux exemples.

**POUR EN SAVOIR PLUS**  
Le BAC: [www.infoassurance.ca](http://www.infoassurance.ca)  
**(514) 288-4321 / 1 877 288-4321**

**DILBERT**



**ÉCRIVEZ-NOUS!**

Le cahier À vos affaires du dimanche traite de vos préoccupations en matière de consommation, de finances personnelles et de formation. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et commentaires.

**POUR NOUS JOINDRE**

La Presse Affaires, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9  
[lpa@lapresseaffaires.com](mailto:lpa@lapresseaffaires.com)

**SUDOKU**

5				7		8	
7		2	9	4		5	6
4				8			1
				6		1	
	2	4		8		6	
8			7			9	
					8	4	2
					9		
	1	8					

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

**Solution du dernier sudoku**

4	6	1	2	3	8	7	5	9
7	2	9	6	4	5	3	1	8
8	3	5	7	1	9	4	6	2
3	9	4	8	6	1	2	7	5
2	7	8	5	9	3	6	4	1
1	5	6	4	7	2	9	8	3
6	1	3	9	5	7	8	2	4
9	4	2	1	8	6	5	3	7
5	8	7	3	2	4	1	9	6

Ce jeu est une réalisation de Ludipresse. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site [www.les-mordus.com](http://www.les-mordus.com) ou écrivez-nous à [info@les-mordus.com](mailto:info@les-mordus.com)

Niveau de difficulté: MOYEN

0890

Par Fabien Savary

0889